

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Groupe SOS Solidarités - CSAPA Danielle Casanova - Subvention 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association Groupe SOS Solidarités, pour le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Danielle Casanova, une subvention de 14 000 € au titre de l'exercice 2016,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention conformément au modèle type prévu à cet effet.

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 42, article 6574 du budget départemental de l'exercice 2016, dont les crédits sont suffisants.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée